

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 11/07/2017

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/07/2017

DÉLIBÉRATION N° CR 2017-072

DU 6 JUILLET 2017

' PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME EN ÎLE-DE-FRANCE ' PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME - ACTIONS 2017/2019

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU Le Code général des collectivités territoriales ;

VU La partie VI du Code du travail ;

VU La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

VU La délibération CR n°72-07 du 27 juin 2007 relative au « schéma régional de la formation tout au long de la vie 2007 – 2013 » ;

VU La délibération CR n° 80-13 du 29 septembre 2013 relative à la prorogation du « schéma régional de formation tout au long de la vie 2007-2013 » jusqu'à l'adoption d'un nouveau schéma ;

VU La délibération CR n° 89-14 du 21 novembre 2014 relative à la décentralisation de la formation professionnelle : la Région clarifie les compétences en matière de formation des demandeurs d'emploi et simplifie leur accès à la formation ;

VU La délibération CR n°92-15 du 18 décembre 2015 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;

VU La délibération CR n°08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;

VU La délibération n° CR 210-16 du 17 novembre 2016 portant sur le centre de ressources régional illettrisme et maîtrise de la langue – adoption du principe d'une convention d'objectifs et de moyens, protection judiciaire de la jeunesse – adoption d'une convention de partenariat Etat-Région ;

VU La délibération n° CR 2017-01 du 23 janvier 2017 portant approbation du contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelle ;

VU La délibération CP 2017-076 du 8 mars 2017 portant approbation de la convention triennale d'objectifs et de moyens 2017-2019 entre la Région et le GIP FCIP Versailles pour le centre

régional de ressources illettrisme et maîtrise de la langue - Affectation d'une subvention globale de fonctionnement au GIP FCIP Versailles pour le Centre Régional de ressources illettrisme et maîtrise de la langue - affectation 2017 ;

VU Le rapport du CESER du 23 mars 2017 relatif à la maîtrise de la langue française en Ile-de-France : état des lieux et propositions ;

VU l'avis de la commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;

VU l'avis de la commission de la famille de l'action sociale et du handicap ;

VU l'avis de la commission de l'éducation ;

VU l'avis de la commission des finances ;

VU le rapport n°CR 2017-072 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Approuve le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme 2017- 2019 et autorise la Présidente du Conseil régional à le signer.

Article 2 :

Dans le cadre de sa politique en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire, demande au gouvernement de donner accès aux listes des jeunes décrocheurs à la région et à ceux qu'elle mandate afin qu'elle puisse les contacter et les orienter personnellement.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France



VALÉRIE PÉCRESSE

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Paris.